



ICAO

Attachment C:

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVIL INTERNATIONALE (OACI)
BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (ESAF)**

Atelier régional OACI sur le cyber-sécurité et résilience pour les systèmes de navigation aérienne (Nairobi, Kenya, 3 - 5 décembre 2019)

BULLETIN D'INFORMATION¹

1. Lieu et date de l'atelier

- 1.1 L'atelier se tiendra **du 3 au 5 décembre 2019** au Bureau régional de l'OACI (ESAF) qui se trouve dans le complexe des Nations Unies à Gigiri, Nairobi, Kenya.

Contacts Bureau régional de l'OACI ESAF :

Mr. Harvey Lekamisy Regional Officer Communication, Navigation and Surveillance (RO/CNS) Coordinating the Workshop Tel: +254-20-7622370 E-mail: HLekamisy@icao.int	Ms. Lilian Ndegwa Assistant CNS/TA/AT Tel: +254-20-622374 Cell:+254-722-616-687 E-mail: LNdegwa@icao.int
---	--

2. Inscription

- 2.1 Les participants sont priés de s'inscrire au comptoir d'enregistrement le mardi, 3 décembre 2019 de 08h00 à 09h00.

3. Cérémonie d'ouverture

- 3.1 L'ouverture officielle de l'atelier aura lieu le mardi, 3 décembre 2019 à **09h00**.

4. Langues de travail

- 4.1 L'Atelier se dérouleront uniquement en anglais. Toutefois, un service de facilitation sera également disponible par le Secretariat pour les participants francophones, le cas échéant.

¹ Le Bureau Régional ESAF fait de son mieux pour fournir des informations à jour aux participants pour faciliter leur séjour à Nairobi et leur participation à l'événement auquel ils sont invités. Cependant, le Bureau régional ESAF de l'OACI ou ses employés ne doivent pas être tenues responsables pour des conséquences résultant de l'utilisation des informations ou opinions exprimées dans ce bulletin, y compris des pertes ou dommages résultant de décisions prises sur la base de l'information/des points de vue associés, ou pour toute inexactitude, des omissions ou des erreurs qu'il peut contenir

5. Informations d'Hôtel

- 5.1 Les participants sont priés de faire leurs propres réservations d'hôtel et d'indiquer qu'ils assistent à une réunion de l'OACI. Une liste des hôtels recommandés est annexée à ce bulletin.

6. Transport

6.1 De l'aéroport

L'aéroport international de Jomo Kenyatta est situé à 16 kilomètres (à environ 20 minutes en voiture) du centre-ville. Des taxis sont également disponibles et le tarif de l'aéroport du centre-ville est environ Kshs.1600 – 2000. Cependant il est conseillé de discuter du tarif avant de monter dans le véhicule.

6.2 Au lieu de l'atelier / la formation

Le transport sera fourni au lieu de l'atelier. Un bus partira à 7 h 15 tous les jours à partir de l'Hôtel Sentrim Six-Eighty pour le lieu de l'atelier à Gigiri et ramènera les délégués au point de ramassage chaque jour après la clôture des activités.

7. Visa

- 7.1 Alors que tous les voyageurs qui arrivent au Kenya devraient avoir un passeport valide, les visas d'entrée au Kenya ne sont pas requis pour les ressortissants de certains pays. Les participants sont donc priés de vérifier s'ils sont exemptés de l'obligation de visa d'entrée au Kenya auprès des ambassades respectives. Dans la demande de visa, il est conseillé de fournir la lettre d'invitation de l'OACI, ainsi que d'autres documents qui peuvent être requis par le haut-commissariat ou l'ambassade. **Il est important de solliciter un visa bien à l'avance.**

NOTE:

Les participants ressortissants des Etats tels que: Erythrée, Libye, et Somalie sont priés de fournir les documents ci-après au Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe au moins un mois avant la date prévue de l'atelier :

- a) *Une copie du passeport national (ayant au moins une validité de 6 mois)*
- b) *Une copie électronique de la photo du passeport (scannée du FORMAT JPEG de haute résolution, au moins 150kb)*
- c) *Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé par chaque participant (le formulaire 22 peut être téléchargé à partir du site <http://www.kenya.org.za/forms/VisaApplicationForm.pdf>)*
- d) *Une lettre de votre l'Etat/Organisation indiquant que vous êtes désigné pour participer à la l'atelier*
- e) *Indiquer dates d'arrivée/départ et comment vous allez prévoir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires.*

Note: *Le Bureau ESAF de l'OACI décline toute responsabilité pour les demandes de visa introduites moins d'un mois avant le voyage tel que spécifié.*

8. Santé

- 8.1 Les participants doivent veiller à prendre une assurance voyage (y compris santé) de leur pays d'origine en vue de leur séjour à Nairobi et s'assurer que cette assurance est valable à Nairobi. En outre, les participants doivent avoir sur eux la preuve qu'ils sont assurés pour les frais médicaux et d'hospitalisation, comme par exemple une carte qu'ils pourront produire en cas de nécessité. Les participants sont vivement encouragés à fournir, lors de leur inscription, les renseignements sur une personne proche qui pourra être contactée de sa part en cas de besoin.
- 8.2 La présentation d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune en cours de validité est obligatoire pour les ressortissants des pays africains suivants: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, les Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée- Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Liberia, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, le République Centre Afrique, République Démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Tchad et Togo.
- 8.3 Si le certificat de vaccination n'est pas disponible, la vaccination se fera à l'aéroport et les fonctionnaires peuvent prendre d'autres mesures conformément aux règlements applicables et aux procédures. Vous voudrez bien visiter le site web de l'organisation mondiale de la santé (OMS) à l'adresse website <http://www.who.int/ith> pour plus d'informations sur le Kenya.

9. Climat

- 9.1 Alors que Nairobi est très près de l'Équateur (environ 1,30 S), il est situé à une altitude d'environ 5000 pieds (1524m) au-dessus de la mer. Les températures minimale et maximale prévu pour le mois de décembre sont 25°C / 13°C.

10. Monnaie locale et taux d'échange des devises étrangères

- 10.1 L'unité monétaire de base est le shilling Kenyan qui se divise en 100 centimes. Les pièces existent en argent et en bronze en cet ordre: 1 shilling, 5 shillings, 10 shillings 20 shillings et 40 shillings. Les billets sont émis en coupures de 50, 100, 200, 500 et 1000 shillings.
- 10.2 Les taux de change du shilling Kenyan sont déterminés par le commerce interbancaire qui varie sur une base quotidienne. Les taux du Dollar varient entre 100 et 102 Ksh.
- 10.3 Il n'y a pas de limite imposée sur la somme de billets de banque en devises étrangères ou de chèques de voyage que les visiteurs peuvent apporter au Kenya. Cependant, la sortie de la monnaie Kenyane par les visiteurs est strictement interdite.
- 10.4 Les banques commerciales et les Bureaux de change fournissent des services de change. La plupart des banques sont ouvertes de 09:00 heures à 16:00 heures de lundi à vendredi et de 09:00 heures à 12:00 heures le samedi. Les hôtels fournissent également des services de change mais a quelques frais. Pour ceux qui pourraient avoir besoin de la monnaie Kenyane dès leur arrivée, les banques à l'aéroport international Jomo Kenyatta sont ouvertes tous les jours de 07:00 heures à minuit et disposent des services de change.

11. Téléphones

- 11.1 Les connexions directes avec le monde entier sont disponibles en utilisant le code international ou l'opérateur téléphonique, si cela est nécessaire. De l'étranger, composer le numéro 254 suivis du code et le numéro requis. Les opérateurs téléphonie mobile principaux sont Airtel, Orange, et Safaricom.

12. Sécurité

- 12.1 Vous êtes priés de visiter le site <http://www.unon.org> et de choisir "Avis sur la sécurité" pour les dernières informations sur la question. Comme dans la plupart des grandes villes, la criminalité à Nairobi est endémique. Il est conseillé de se renseigner au bureau de réception de l'hôtel sur les conditions de sécurité aux abords. Il est conseillé aux participants désireux de visiter les centres commerciaux, partir en excursion ou se rendre en déplacement pour toute autre raison, de prendre un taxi ou un moyen de transport organisé par la réception de l'hôtel.

Sécurité au Complexe de l'ONU

- 12.2 Les procédures de sécurité pour l'entrée et restant au sein du complexe des Nations Unies à Gigiri sont strictement appliquées. Les participants internationaux doivent apporter un passeport valide pour pouvoir entrer au Complexe des Nations Unies. Tous les participants doivent porter leur identification (étiquettes ou badges) délivrée par la Sécurité de l'UNON à tout moment pendant qu'ils sont dans le Complexe.
